



Association de promotion  
et d'éducation en logement

# RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Adopté à l'assemblée générale des membres  
en date du 4 avril 2024



Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales

Québec





# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Notre mission	5
Notre vision	5
Nos valeurs	5
Qui nous sommes	6
Notre impact social	7
Défendre les droits selon le SACAIS	9
▪ Action politique non partisane	9
▪ Activités de représentation	10
▪ Mobilisation sociale	14
▪ Éducation populaire autonome	14
Dans le prolongement de l'éducation populaire autonome	16
Notre soutien au logement communautaire	18
Urgence 1 <sup>er</sup> juillet	18
Nos partenaires financiers de l'année	20
Les administrateurs de l'année 2022-2023	20
En guise de conclusion	21
Prévisions budgétaires 2023-2024	22
Plan d'action 2023-2024	23

## INTRODUCTION

En entamant ce rapport annuel, nous réalisons que l'Association de promotion et d'éducation en logement a vécu une année bien remplie et qu'elle a su surmonter les nombreux défis de tous ordres qui se sont présentés tout au long de l'année.

Un important constat que nous faisons, c'est qu'à l'heure où s'accroît une crise du logement que plusieurs ont tardé à reconnaître, où de nombreux locataires voient s'assombrir leurs perspectives d'un logement décent, l'Association de promotion et d'éducation en logement s'est positionnée comme un des derniers remparts capables d'en aider plusieurs à éviter les différentes formes d'itinérance qui les guettent.

Et s'il fallait encore prouver la pertinence de notre organisme dans l'écosystème communautaire des Laurentides, l'année 2022-2023 serait largement suffisante pour ce faire. Malgré ses faibles ressources humaines et financières, l'organisme a été sur tous les fronts afin de réaliser la mission qui est la sienne, en définitive : aider autant que possible les personnes et familles qui font appel à ses services à se maintenir dans leur logement en leur donnant les outils et l'accompagnement nécessaires pour faire reconnaître et défendre leurs droits. Au cours de l'année 2022-2023, une évidence nous a sauté aux yeux : [APEL change des vies](#), comme nous l'a dit une locataire.

Nous espérons que ce rapport annuel saura éclairer pour vous le chemin parcouru par l'organisme. Nous espérons aussi qu'il vous révélera l'ampleur de ce qui doit être fait, au quotidien, afin que personne ne se retrouve à la rue, parce que l'Association de promotion et d'éducation en logement est présente pour toutes les personnes et les familles qui ont besoin de ses services.

## NOTRE MISSION

L'Association de promotion et d'éducation en logement est un organisme communautaire autonome dont la mission première est la défense des droits des locataires, particulièrement des locataires à faible revenu, par des activités d'éducation populaire autonome, de représentation, de mobilisation civique et le développement de pratiques citoyennes.

## NOTRE VISION

Le logement est un déterminant essentiel de la santé. En agissant sur les conditions de logement, nous créons les conditions nécessaires au développement de communautés en santé et prospères.

Nous adhérons au principe du droit au logement pour touTEs. En ce sens, nous promouvons, pour les locataires, la recherche d'une vie meilleure par l'occupation d'un logement décent, salubre et abordable.

## NOS VALEURS

L'Association de promotion et d'éducation en logement fait de trois grandes valeurs le fondement de son action :

- la solidarité (accueil sans jugement de la diversité, écoute active, empathie et attention particulière à l'Autre);
- la justice (droits égaux pour touTEs sans exclusion ni discrimination);
- la reconnaissance de la dignité des personnes (chaque personne a sa propre valeur et doit être traitée avec respect, sollicitude et attention à ses droits fondamentaux).

## QUI NOUS SOMMES

L'Association de promotion et d'éducation en logement est un organisme communautaire autonome, c'est-à-dire qu'il répond aux critères de reconnaissance du Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'initiative sociale (SACAIS).

Il s'agit donc d'un organisme à but non lucratif, enraciné dans sa communauté, qui entretient une vie associative et démocratique et qui est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses orientations et ses pratiques. Il a été constitué à l'initiative d'intervenantEs de la communauté; il poursuit une mission sociale propre, utilise des pratiques citoyennes et des approches axées sur la globalité de la problématique qu'il aborde et il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont élus lors de son assemblée générale annuelle.

L'organisme est né au moment où le Québec et la région de Deux-Montagnes vivaient, au cours de l'été 2002, le début d'une crise du logement qui s'est empirée avec le temps pour devenir celle que vivent les locataires de nos jours.

L'engagement d'organismes communautaires du milieu dans la recherche de solutions pour aider les locataires en détresse a débouché sur la mise en place d'un projet ponctuel, le projet « Urgence logement ». Mais les organismes souhaitaient une solution permanente.

Après des journées de réflexion, des rencontres d'échanges et de consultations, animées par la Table de concertation sur la pauvreté (TCP) et le Regroupement pour le développement social, région de Deux-Montagnes et sud de Mirabel (RPDS), la décision a été prise de créer un organisme pérenne, qui serait dédié aux enjeux et problématiques du logement dans le territoire de la MRC de Deux-Montagnes et partie sud de Mirabel.

L'Association de promotion et d'éducation en logement (APEL) a reçu ses lettres patentes au mois de juillet 2005.

Une subvention de Centraide Laurentides, en 2007, a permis d'engager une personne-ressource, l'actuel coordonnateur de l'organisme, pour structurer et développer une offre de services pour les locataires.

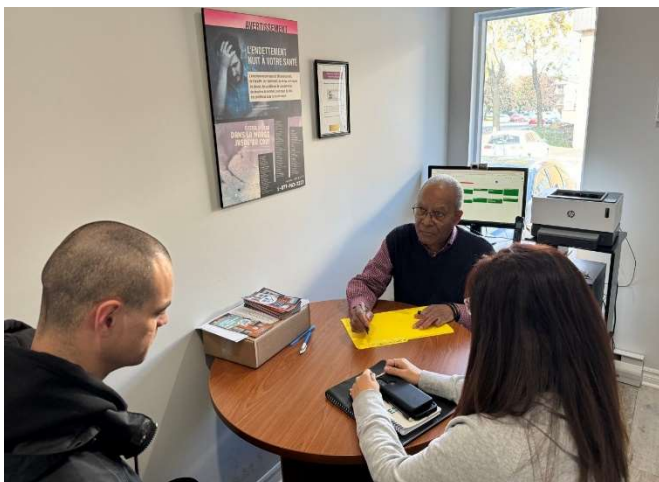
D'organisme local, l'Association de promotion et d'éducation en logement est devenue un organisme à vocation régionale à la suite de la reconnaissance, par le SACAIS, de son apport dans les luttes pour le logement et la qualité des services offerts à une population qui avait débordé les frontières de la MRC de Deux-Montagnes depuis longtemps.

Depuis l'année 2007, l'Association de promotion et d'éducation en logement poursuit, sans relâche, les principaux objectifs que l'organisme s'était donnés :

- informer les locataires sur leurs droits, obligations et recours en matière de logement et d'habitation;
- accompagner les locataires dans toute démarche entreprise pour la reconnaissance et le respect de leurs droits;
- soutenir les locataires vulnérables en les aidant à faire valoir leurs droits auprès des locateurs et des instances gouvernementales;
- représenter les locataires les moins favorisés auprès des instances gouvernementales afin de défendre leurs intérêts;
- soutenir le développement du logement social et communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

## **NOTRE IMPACT SOCIAL**

Depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons vérifier l'impact de l'Association de promotion et d'éducation en logement dans le territoire des Laurentides.



Le nombre de personnes aidées, soutenues et formées a augmenté et augmente d'année en année. Pour plusieurs locataires, – non seulement les locataires vulnérables mais toutes celles et ceux aux prises avec une problématique liée au logement –, l'organisme est devenu une référence en matière d'information, de soutien et de défense de

leurs droits.

L'organisme est aussi une source et une ressource importante pour les intervenantEs communautaires et sociaux des Laurentides qui n'hésitent pas à faire appel à ses services et à son accompagnement pour leurs clients.

Pour l'année 2022-2023, ce sont plus de 4500 personnes qui se sont adressées à notre organisme dont 205 ont été rencontrées individuellement pour ouvrir un dossier de demande de soutien (rédaction de procédures, intervention auprès du Tribunal administratif du logement ou autres).

<b>Demandes de soutien et d'accompagnement</b>		<b>+%</b>
<b>Année 2018-2019</b>	102	--
<b>Année 2019-2020</b>	147	+44%
<b>Année 2020-2021</b>	162	+10%
<b>Année 2021-2022</b>	182	+12%
<b>Année 2022-2023</b>	205	+13%

Le territoire couvert par l'Association de promotion et d'éducation en logement s'étend sur une superficie de 20 548 km<sup>2</sup>. Sa population est de 657 375 personnes. Il regroupe 7 municipalités régionales de comté (MRC) et une ville (Mirabel).



Sur un total de 83 575 ménages locataires<sup>1</sup> dans le territoire, plus de 38% ont un taux d'effort de 30% et plus<sup>2</sup>. 11,9% des ménages locataires du territoire éprouvent des besoins impérieux en matière de logement<sup>3</sup>. C'est pour toutes ces personnes et familles qu'existe l'Association de promotion et d'éducation.

Les demandes émanent de tout le territoire des Laurentides. Pour nous, cela démontre, une fois de plus, que la crise du logement frappe durement et exacerbe les besoins, déjà grands, dans le territoire.

## DÉFENDRE LES DROITS SELON LE SACAIS

Le financement d'un organisme par le SACAIS exige que cet organisme se conforme à un cadre précis au moment de sa reddition de compte. Ce cadre dépend de quatre critères qui définissent les actions de défense des droits : « *La défense collective des droits se manifeste, entre autres, par une action politique non partisane, par la représentation des personnes lésées auprès de différentes instances, par la mobilisation sociale et par l'éducation populaire autonome.* » Donc, pour cette section du rapport annuel, nous reprendrons cette nomenclature.

### ▪ L'ACTION POLITIQUE NON PARTISANE

L'action politique non partisane demande que l'organisme « *effectue des recherches ou des analyses ou contribue à l'analyse de situations problématiques* ». Il s'agit, ici, d'un des angles morts du travail de l'Association de promotion et d'éducation en logement.

Pour répondre à ce critère du SACAIS, il faut que l'organisme dispose des ressources humaines suffisantes afin que du temps puisse y être consacré. Or, les ressources humaines de l'organisme se réduisent à une personne à temps plein et, de temps en temps, à l'embauche de personnel surnuméraire temporaire, au gré de petites

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, Recensement de la population de 2021

<sup>2</sup> CISSS des Laurentides, Fiche Regard Santé +, mars 2023

<sup>3</sup> Idem, ibidem

contributions financières de députés ou de projets financés dans le cadre de programmes ponctuels.

Dans ces circonstances, notre action politique non partisane profite des collaborations de l'APEL avec les organismes nationaux que sont le FRAPRU et le RCLALQ. Les grands dossiers traités par ces deux organismes sont relayés par l'Association de promotion et d'éducation en logement, diffusés sur notre site web et nos réseaux sociaux et commentés lors d'ateliers donnés par l'organisme. APEL appose aussi sa signature à certains appels faits aux gouvernements par le FRAPRU et le RCLALQ.



## ■ ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Les activités de représentation peuvent comprendre des rencontres avec des représentants d'administrations publiques ou parapubliques en lien avec les dossiers qui les concernent. Ces activités peuvent aussi être du soutien aux démarches entreprises auprès d'instances judiciaires ou de tribunaux administratifs, des rencontres avec des élus concernés par des dossiers de l'organisme.

### ❖ RENCONTRES AVEC LES DÉPUTÉS

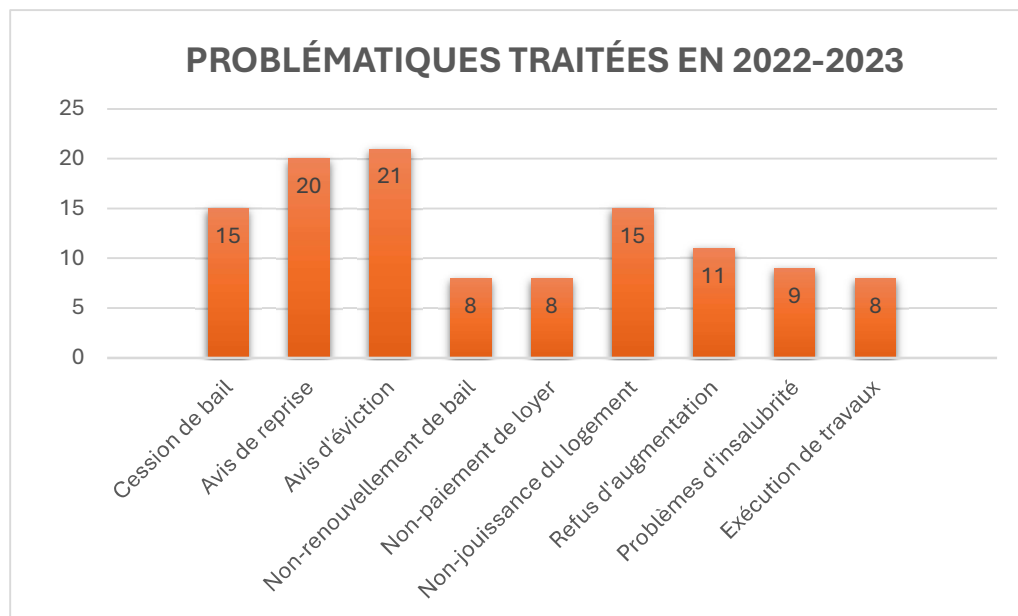
Au cours de l'année 2022-2023, les rencontres avec les députés ont été plutôt rares, ces derniers semblant moins disponibles en raison de contraintes liées à leurs charges; en revanche il y a eu échanges de correspondance avec quelques-uns. Les communications ont été plus

nombreuses avec les bureaux des députés et les attachés politiques afin de leur parler du frein que représente la situation financière de l'organisme par rapport aux besoins et aux demandes que nous recevons.

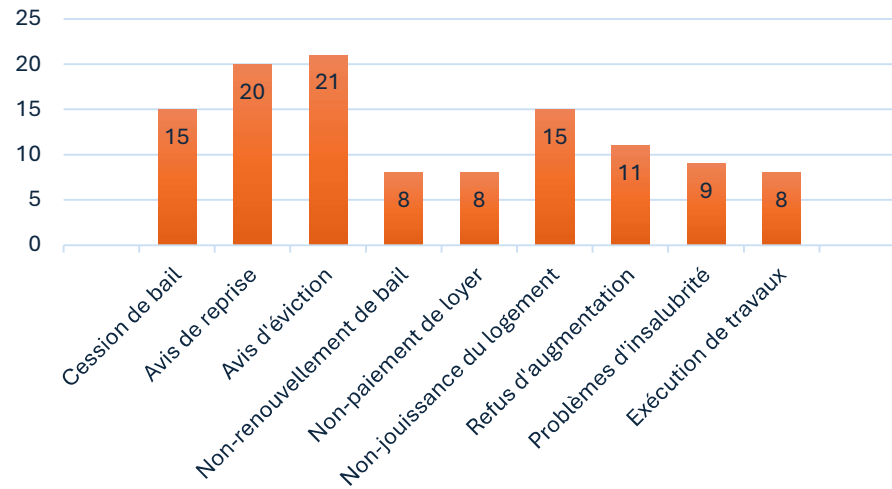
#### ❖ SOUTIEN AUX DÉMARCHES AUPRÈS D'INSTANCES JUDICIAIRES

Des 205 dossiers de demandes ouvertes auprès de l'organisme (mises en demeure, médiation avec des locataires, entre autres), 115 se sont rendus au Tribunal administratif du logement.

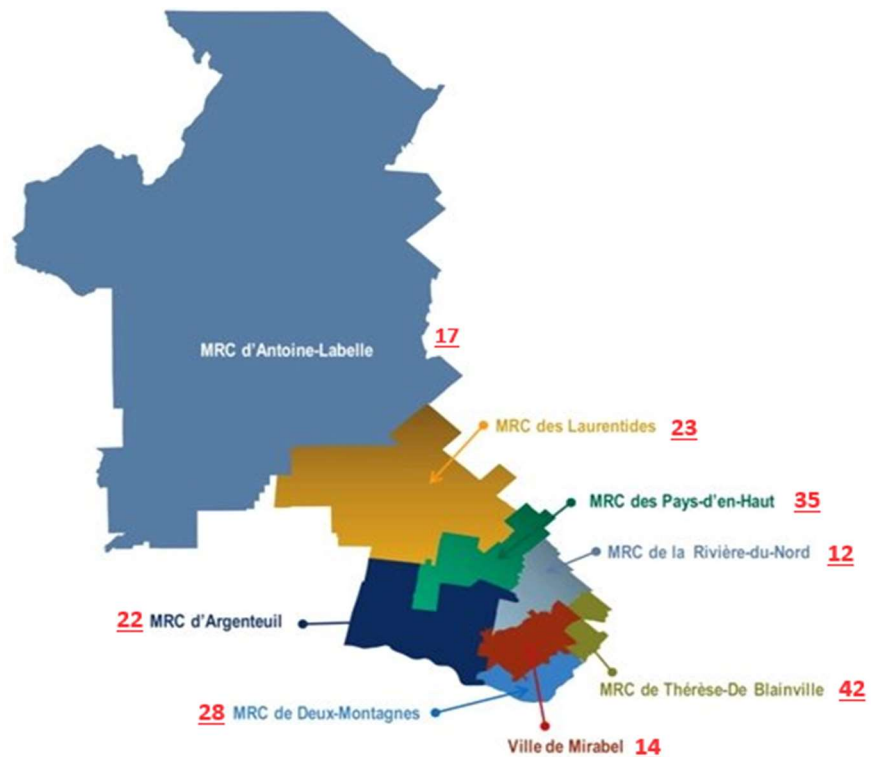
Comme pour l'année 2021-2022, de nombreux dossiers concernaient des avis de reprise et des avis d'éviction. À ce sujet, nous avons évoqué, un peu plus haut, les tactiques plus créatives de certains locataires pour obtenir l'expulsion de locataires à faible revenu dont les loyers se situaient en-dessous des prix qui se pratiquent actuellement. Nous devons aussi déplorer une certaine complaisance de juges du Tribunal administratif du logement qui semblent favoriser les locataires dans ces manœuvres à la limite de la loi et sans éthique.



## DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT



Tel que mentionné précédemment, les demandes proviennent de tout le territoire des Laurentides. Les locataires sont rejoints, beaucoup, par le référencement des autres organismes communautaires, du Tribunal administratif du logement, de l'Aide juridique et par les intervenantEs des services sociaux.





**Vous avez reçu de votre locateur (propriétaire)...**

- **UN AVIS DE REPRISE DE VOTRE LOGEMENT?**
- **UN AVIS D'ÉVICTION?**
- **UN AVIS DE MODIFICATION DE VOTRE BAIL (AUGMENTATION DE LOYER OU AUTRE) ?**

**Vérifiez le délai d'envoi et de réception.**

**Sachez que vous avez le droit absolu de refuser.**

Pour toute information, contactez:



**APEL**

Association de promotion  
et d'éducation en logement

**450-413 2949**

## ▪ LA MOBILISATION SOCIALE



Par la mobilisation sociale, l'organisme doit chercher à susciter l'engagement dans des actions ou des activités destinées à interpeler l'opinion publique ou les instances politiques, à rechercher des appuis du public ou à rechercher l'adhésion aux points de vue défendus par l'organisme.

La mobilisation sociale, en dehors des autres organismes communautaires pour certains sujets, est très difficile. Les personnes qui s'adressent à notre organisme sont, la plupart du temps, en détresse et ne cherchent qu'une solution aux problèmes qu'elles vivent. Elles sont tellement centrées sur leurs propres difficultés qu'il devient

presque illusoire de vouloir les éveiller à des problématiques plus larges. En même temps, ces personnes sont capables de s'investir complètement dans une recherche de solution à leurs problèmes personnels.

L'Association de promotion et d'éducation participe aux mobilisations des instances nationales : le FRAPRU, le RCLALQ et le RODCD.

## ▪ L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Depuis ses débuts en 2007, l'état des ressources humaines a forcé l'organisme à faire, implicitement, le choix de se concentrer sur les activités les plus « rentables » pour les personnes et familles et pour les organismes communautaires. L'éducation populaire autonome s'est révélée la meilleure option puisqu'elle peut, à certains égards et sous certaines conditions, englober la mobilisation sociale et l'activité politique non partisane.

**Logement social et  
abordable dans les  
Laurentides**

**OÙ : Conseil central des Laurentides**  
**Quand : 26 avril de 10h à 16h**  
**Avec des invité-es du milieu**

Inscriptions :  
 judith.trudeau@csn.qc.ca



« Maman, on dort où  
ce soir? »




Pour l'année 2022-2023, sans négliger les activités plus restreintes, l'accent a été mis sur les ateliers de formation de grands groupes afin de maximiser l'impact de ces formations. Quelques ateliers ont été réalisés à la demande des membres du Conseil central des Laurentides, affilié à la CSN, des intervenantEs du CISSS des Laurentides, des membres du comité logement de la MRC Laurentides et des membres de la Démarche en développement social. Ces rencontres ont rejoint entre 20 et 40 personnes, à chaque fois.

Parallèlement, des **ateliers d'information** ont été réalisés avec de plus petits groupes (6 à 10 personnes à la fois).

<b>Les droits et obligations des locateurs et des locataires</b> Atelier d'information sur les droits et obligations de chacune des parties au bail de logement.	120 min.	Réalisé 3 fois en personne. 28 personnes rejointes au total
<b>Visite guidée du bail</b> Atelier d'information sur la lecture et la compréhension d'un bail de logement ordinaire.	120 min.	Réalisé 2 fois. 16 personnes rejointes
<b>L'état du logement : les droits et les obligations</b> Atelier d'information portant sur les problèmes de salubrité en lien avec les obligations de chaque partie ainsi que les recours disponibles	90 min.	Réalisé 3 fois 30 personnes rejointes

Des **sessions de formation** sur des sujets ciblés ont été offertes mais peu de rencontres ont été réalisées, faute de disponibilité suffisante du personnel de l'organisme.

Une session sur le calcul de l'augmentation de loyer a été répétée 6 fois mais avec un nombre restreint de participants (4-5 à la fois). La session sur la préparation d'une audience au TAL a rejoint un seul groupe de 6 personnes. Celle sur les reprises et les évictions a été réalisée deux fois avec 7 personnes chaque fois.

<p><b>Calculer son augmentation de loyer</b>          Cette session de formation avait pour but d'initier les participantEs au calcul d'une augmentation de loyer et l'utilisation d'une grille de calcul.</p>	120 min.	Répétée 6 fois Une trentaine de personnes rejointes. Cependant, la façon de calculer a été expliquée à toutes les personnes qui ouvraient un dossier en lien avec son augmentation de loyer.
<p><b>Préparer son audience au Tribunal administratif du logement</b>          Revoir les procédures du Tal, le fonctionnement du Tribunal, la preuve, l'interrogatoire, le décorum ...</p>	120 min.	Une seule fois 6 personnes rejointes
<p><b>La mauvaise surprise du Temps des Fêtes</b>          La session portait sur la reprise d'un logement, les conditions, les exceptions, comment y répondre</p>	150 min.	Réalisée 2 fois 14 personnes rejointes

## DANS LE PROLONGEMENT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

L'Association de promotion et d'éducation en logement utilise d'autres outils pour prolonger ses activités d'éducation populaire autonome.

- **L'INFO-LOGEMENT**



L'infolettre a été publiée 5 fois au cours de l'année 2022-2023. Cet outil de communication est destiné aux intervenantEs afin de les informer sur les activités de l'organisme. Un objectif sous-jacent est de permettre aux lecteurs de se former à certains points de droit pour s'habiller à offrir à leurs clientEs une information sûre et adéquate.



- **LA PAGE FACEBOOK**

Animée par les étudiantEs de l'UQÀM en stage de travail social dans l'organisme, la page Facebook est maintenant un organe de communication très prisé. Elle est devenue un outil très efficace. La page est mise à jour de façon régulière et maintient une information presque en temps réel.

- **LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX**

Grâce à une collaboration avec le projet «Tous complices pour notre communauté» de la MRC de Deux-Montagnes, notre organisme a investi les autres réseaux sociaux. APEL a maintenant une page Instagram et est présente dans Linktr.ee.

- **LE SITE WEB DE L'ORGANISME**

Moyen d'information privilégié, le site web de l'organisme subit, de façon régulière, des transformations afin de le rendre plus attrayant, plus complet, plus convivial et plus facile à consulter.

La dernière mouture du site a regroupé sous des onglets bien identifiés toutes les informations utiles à des locataires, tant au niveau de leurs droits et obligations qu'à celui de la recherche de logement ou d'aide pour se loger.

Nous devons à la générosité de M. Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, d'avoir pu opérer la refonte de notre site web.

- **L'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE**

Notre organisme a reçu et répondu à 4600 appels téléphoniques au cours de l'année. Il s'agit d'une moyenne de 20 appels par jours de personnes à la recherche d'une information ou d'un rendez-vous.

L'information téléphonique contribue aussi à l'éducation populaire autonome et à l'empowerment des personnes qui s'adressent à nous. L'appel est le premier contact avec l'organisme et une porte d'entrée pour des échanges fructueux.

## NOTRE SOUTIEN AU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'un des axes de la mission d'APEL est la promotion et le développement du logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté. À ce titre, l'organisme participe à plusieurs comités-logement des MRC du territoire et soutient les projets de développement qui sollicitent son expertise.

La Coopérative de solidarité du Train de la vie qui a débuté à partir d'une formation offerte par l'APEL et qui a bénéficié de l'engagement d'APEL tout au long de sa réalisation a été complétée et livrée (<https://fhcq.coop/fr/train-de-la-vie>).

L'organisme accompagne, dans le moment, un autre projet de coopérative destiné à une clientèle de 55 ans et plus. Ce projet en est à ses débuts mais la réalisation est prévue pour l'année 2025.

## URGENCE 1<sup>er</sup> JUILLET

Pour de nombreux locataires, la période la plus difficile de l'année est celle du 1<sup>er</sup> juillet. Selon plusieurs témoignages reçus de nos clientEs, le stress débute dès le mois de mars et l'anxiété se transforme en détresse à mesure qu'approche la date fatidique. De ne pas savoir si l'on va avoir un toit sur la tête ou si l'on sera capable de faire face au nouveau coût du loyer semble affecter la santé mentale de plusieurs locataires à faible revenu.

Dans le contexte du 1<sup>er</sup> juillet, l'Association de promotion et d'éducation en logement établit une collaboration plus soutenue avec les intervenantEs d'autres organismes communautaires, des CLSC et le personnel de certaines municipalités et se transforme en service d'aide à la recherche de logement, le temps que les locataires mal pris trouvent une solution temporaire ou à long terme.

L'organisme participe aussi à la mise en place de comités et de services qui visent à pallier les inconvénients pour les locataires en difficulté durant cette période.

Le soutien financier qu'octroie Centraide Laurentides à la MRC de Deux-Montagnes permet à l'APEL d'embaucher une ressource temporaire qui prend en charge les appels des locataires en recherche de logement. Ces locataires sont écoutés, accompagnés dans leur recherche ou référés aux organismes ou aux ressources mieux équipées pour les aider. Ces petites interventions ont un impact social très important si l'on en juge par les commentaires que nous recevons.

Pour l'année 2022-2023, nous avons pu accompagner, référer, guider et aider 35 familles dans les Laurentides.

**Quoi faire...** si vous n'avez pas de logement au 1er juillet

- 1** Si vous craignez de vous retrouver sans logement au 1er juillet, n'attendez pas.  
**Contactez votre office d'habitation (OH, OMH ou ORH).**  
*Si vous habitez à Mirabel ou à Saint-Jérôme, contactez aussi le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de vos OMH.*
- 2** Si vous n'obtenez pas d'aide de votre OH...  
Contactez le service à la clientèle de la **Société d'habitation du Québec (SHQ)**, au **1 800 463-4315** (appuyez sur le # 1, puis sur le # 7).
- 3** Si vous n'obtenez pas l'aide attendue auprès de votre OH et de la SHQ, contactez l'APEL.  
**Association de promotion et d'éducation en logement (APEL)**  
**(450) 413-2949**  
[coordonnateur@apel-logement.org](mailto:coordonnateur@apel-logement.org)
- 4** En cas d'urgence, contactez votre municipalité.  
Contactez votre municipalité pour de l'aide d'urgence, tel que de l'hébergement d'urgence ou de l'aide au déménagement (entreposage).

 **APEL** Association de promotion et d'éducation en logement  VISITEZ LE SITE WEB  en collaboration avec

## NOS PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ANNÉE

Les ressources financières de l'Association de promotion et d'éducation en logement constituent un frein à son rayonnement et à l'amélioration des services que pourrait offrir l'organisme. Celui-ci est sous-financé depuis sa création et ne réussit pas à faire augmenter son financement de façon récurrente et permanente.

Le financement octroyé par le SACAIS étant largement insuffisant, l'organisme doit faire appel à des contributeurs ponctuels qui, jusqu'à maintenant, ont généreusement soutenu ses activités et ses projets.






Pour l'année 2022-2023, nous remercions, pour leur soutien et leur encouragement :

- le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
- le Regroupement des partenaires de la MRC des Pays-d'En-Haut
- les députés des Laurentides de la Coalition Avenir Québec
- les députés du caucus des Laurentides du Bloc Québécois
- Centraide Laurentides
- Le conseil des préfets et des élus des Laurentides

## LES ADMINISTRATEURS DE L'ANNÉE 2022-2023

En tant qu'organisme communautaire autonome, l'Association de promotion et d'éducation en logement est administré par un conseil d'administration composé de 5 membres élus lors des assemblées générales annuelles.

Les administrateurs de l'année 2022-2023 sont :

-  M. Camil Rivest Jr, président
-  Mme Catherine Nicol, secrétaire
-  Mme Cynthia Thisdale, trésorière
-  Mme Monique Chiasson, administratrice
-  M. David Legaré, administrateur (ce dernier a démissionné en cours d'année)

Au service des locataires et des organismes du territoire, outre M. Serge Gilbert, directeur-coordonnateur de l'organisme, deux étudiants ont œuvré à temps partiel et de façon ponctuelle pour l'organisme. Il s'agit de M. Johan Sebastian Villa, étudiant en droit et Mme Hélène Savard, étudiante en enseignement.

Nous n'avons pas pu recevoir d'étudiants pour l'été, l'organisme n'ayant pas pu déposer à temps une demande de subvention.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

La conclusion sera brève.

Pour continuer de se développer, l'Association de promotion et d'éducation en logement a besoin de plus de l'oxygène qu'est le financement. L'année 2022-2023 s'est bien déroulée parce que les administrateurs et le personnel se sont fait confiance, se sont serré les coudes pour relever tous les défis. Mais vient un moment où cela ne suffira plus.

L'Association de promotion et d'éducation en logement est un fleuron de la défense des droits des locataires et les Laurentides en ont un grand et pressant besoin. Faisons donc ce qu'il faut!

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	2023-2024	2024-2025
<b>REVENUS</b>		
Contribution SACAIS	113 000,00 \$	116 000,00 \$
Emploi Été Canada	6 500,00 \$	6 500,00 \$
Subvention Centraide Laurentides	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Subventions des députés	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Projets 2023-2025	6 500,00 \$	6 500,00 \$
Subvention PAGIEPS 2024-2025	8 500,00 \$	8 500,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>180 500,00 \$</b>	<b>183 500,00 \$</b>
<b>DÉ- PENSES</b>		
Rémunération globale 2023-2025		
Rémunération globale coordination - 2 employés	113 500,00 \$	151 000,00 \$
Rémunération Emploi Été	7 500,00 \$	7 500,00 \$
Relève à la coordination	35 000,00 \$	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>156 000,00 \$</b>	<b>158 500,00 \$</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Frais de déplacement et d'hébergement	6 500,00 \$	7 800,00 \$
Loyer	8 450,00 \$	8 450,00 \$
Assurances	900,00 \$	900,00 \$
Honoraires professionnels	4 200,00 \$	4 200,00 \$
Télécommunications	1 850,00 \$	1 975,00 \$
Hébergement web	225,00 \$	225,00 \$
Papeterie, fournitures bureau	250,00 \$	250,00 \$
Impressions, photocopies	180,00 \$	180,00 \$
Courrier, frais postaux	85,00 \$	85,00 \$
Achats informatiques	1 100,00 \$	150,00 \$
Adhésion autres organismes	450,00 \$	450,00 \$
<b>TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>24 190,00 \$</b>	<b>24 665,00 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>180 190,00 \$</b>	<b>183 165,00 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>310,00 \$</b>	<b>335,00 \$</b>

## PLAN D'ACTION 2024-2025

**Mission de l'organisme :** défendre les droits collectifs et individuels des locataires, surtout des locataires à faible revenu, et promouvoir le logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

<p><b>Les personnels</b></p>	<p>Relever le niveau nécessaire des personnels par des embauches supplémentaires</p> <p>Redéfinir et réorganiser les tâches des membres du personnel</p> <p>Amorcer la relève à la coordination de l'organisme</p>	<p>2024-2025</p> <p>2025</p>
<p><b>Éducation populaire autonome</b></p>	<p>Augmenter l'offre d'ateliers d'information, de formation, des cliniques juridiques sur les droits et obligations des locateurs et des locataires</p>	<p>2024-2025 / Tout au long de l'année</p>
	<p>Organiser des présentations à l'intention des citoyennes et des citoyens sur leurs droits et obligations et sur la façon d'améliorer leur qualité de vie en tant que locataires</p>	<p>Printemps 2024 : Sainte-Thérèse Automne 2024 : Saint-Jérôme Hiver 2025 : Mont-Laurier</p>
	<p>Réaménager et poursuivre l'offre de formation aux organismes communautaires du territoire</p>	<p>2024-2025 / En continu</p>
	<p>Offrir un meilleur soutien aux comités de locataires</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des comités de locataires</p>	<p>2024-2025 / En continu</p> <p>Période spéciale : décembre 2024 et janvier 2025</p> <p>2024-2025 / En continu</p>

	Resserrer les liens de collaboration avec les CISSS des Laurentides	2024-2025 / En continu
	Augmenter la présence dans les cellules de crise des municipalités et MRC en prévision de la période du 1 <sup>er</sup> juillet et revoir le mode de fonctionnement en lien avec les urgences	Mars 2024 à août 2024 Mars 2025 à août 2025
	Poursuivre la publication de l'Info-logement	Au minimum 6 fois par année
<b>Soutien des locataires et activités de promotion et de défense de leurs droits</b>	Poursuivre et améliorer le soutien aux locataires et les rencontres individualisées	2024-2025 / En continu
	Revoir la formule de l'accompagnement des locataires dans les procédures au TAL	Mai-Juin 2024
	Continuer d'accompagner les locataires, au besoin, dans leurs démarches administratives auprès des instances gouvernementales	2024-2025 / En continu
	Poursuivre les représentations auprès des instances municipales et gouvernementales afin de trouver de meilleures solutions de logement pour les locataires à faible revenu	2024-2025 / En continu
	Assurer une meilleure présence aux différentes Tables de concertation	Selon les horaires de rencontre
<b>Promotion de l'organisme</b>	Améliorer le plan de communication en poursuivant les mises à jour du site web et une présence accrue sur les réseaux sociaux.	2024-2025 / En continu
	Participer aux rencontres nationales et au perfectionnement sur la promotion et la défense des droits des locataires	Selon les dates du FRAPRU et du RCLALQ



	Assurer une présence aux rencontres des conseils municipaux	Au moins deux fois dans l'année
<b>Vie de l'organisme</b>	Opérationnaliser le rapport de la planification stratégique et trouver des moyens pour stimuler l'intérêt et l'engagement de nouveaux administrateurs.	En continu
<b>Financement de l'organisme</b>	Déposer des projets auprès de Centraide Laurentides, la SHQ, du ministère de la Justice, du PAGIEPS afin d'améliorer le financement de l'organisme	Aux dates des appels de projets (à surveiller)
	Poursuivre les contacts avec les députés du Québec et du Fédéral	En continu
<b>Activités de recherche</b>	Compléter les démarches de recherches sur la situation du logement dans le territoire des Laurentides et publiciser les résultats.	Automne 2024 pour publication en 2025